



N° **AMC - OTT**

DECISION N° 269 /AMC-OTT

**PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
CHARGÉE DE LA REVISION ANNUELLE DE LA LISTE
ÉLECTORALE**

L'AMBASSADEUR

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n° 2016-0480 du 17 octobre 2016 modifiée par la loi n° 2018-014 du 23 avril 2018 portant loi électorale;
- Vu le décret n° 2018-0711/P-RM du 04 septembre 2018 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n° 2018-0712/P-RM du 09 septembre 2018 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu la décision N° 2018-000169/MATD-SG du 26 septembre 2018;

DÉCIDE

Article 1^{er}: Il est mis en place une Commission Administrative chargée de la révision annuelle de la liste électorale dans la juridiction du Canada.

Article 2: Ladite Commission est composée des représentants de l'Administration et d'un représentant par parti politique dûment mandaté.

Article 3: La Commission est présidée par Monsieur Chérif Mohamed KANOUTÉ, Premier Conseiller et a comme membres :

- Mme MAIGA Fatoumata SYLLA,
- Monsieur Mamadou N'DIAYE,
- Mme DIARRA Kadiatou SAO, Parti URD,
- Monsieur Nouhoum TOURE, Parti FARE.

Article 4 : La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.



Ottawa, le 15 novembre 2018

Le Chargé d'Affaires a.i.

Chérif Mohamed KANOUTÉ

Ampliations :

MAT.....1
Archives.....1
MAE.....1